

COMMUNE DE HAMOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Projets de « Plan d'exploitation des éoliennes » et de « Plan relatif à l'acoustique des éoliennes »

Procédure d'évaluation environnementales des plans et programmes (Code de l'Environnement – Livre Ier)

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon, relatif aux projets de « Plan d'exploitation des éoliennes » et de « Plan relatif à l'acoustique des éoliennes ».

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
10 février 2020	17 février 2020	2 avril 2020 à 11h Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne (Service Urbanisme)	Service Urbanisme (Mesdames Julie MELANCON et Sophie GEORGES) – 083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 12h au Service Urbanisme (ou le samedi matin de 9h30 à 12h au Service population uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance au 083/61.52.34 ou par mail à urbanisme@hamois.be).

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites électroniques a accès au formulaire prévu à cet effet sur le lien <http://environnement.wallonie.be/plan-exploitation-eoliennes/>.

A défaut, le formulaire PDF imprimable sur format papier, téléchargeable via l'adresse Internet susvisée, peut être envoyé dûment complété (**pour le 02 avril 2020 au plus tard**)

- à l'Administration communale – Service Urbanisme, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne
- ou à l'Administration régionale via courriel à plan-exploitation-eoliennes@spw.wallonie.be ou par courrier adressé au Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles, et Environnement – SPW ARNE, Département de l'Environnement et de l'Eau – Département des politiques européennes et des accords internationaux, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous avant la clôture de l'enquête par le Service urbanisme (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le Directeur Général,
M. WILMOTTE



La Bourgmestre,
V. WARZÉE-CAVERENNE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein. Le Gouvernement wallon soumettra le plan au Parlement wallon qui se prononcera par voie de résolution.